



Fédération Française
de Spéléologie

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

Jean-Pierre HOLVOET

La commission n'est composée que de 3 personnes : Jean-Pierre HOLVOET (Président), Dominique LASSERRE, José PREVOT.

Le rôle de la commission est d'informer, de répondre aux demandes de renseignements sur l'application des textes réglementaires, de proposer une évolution des textes liée à l'évolution de la législation ou à une demande de l'AG, du CA ou du bureau, de vérifier la conformité des statuts et règlements des associations affiliées et des organes déconcentrés avec les statuts fédéraux et avec le code du sport, de transmettre des avis au bureau fédéral.

Je rappelle que la commission statuts n'est pas la garante des textes fédéraux : c'est la prérogative du Bureau.

Chaque dossier confié à la commission est adressé à chacun des membres sauf si l'un d'eux a un intérêt direct ou indirect dans ce dossier. Les membres de la commission font part de leur avis au Président qui les synthétise et rédige l'avis de la commission. Outre l'étude de la conformité des textes soumis à la commission, celle-ci intervient dans le contrôle de la rédaction des conventions d'accès à un site et autres.

Elle a aussi en charge la mise à jour du memento du dirigeant.

Cette année 2021 nous avons :

- Traité des demandes d'affiliation de nouveaux clubs
- poursuivi la mise en conformité des statuts et RI des CDS
- Rédigé des appels de candidatures pour les postes du CA
- Poursuivi la mise à jour du memento du dirigeant
- Répondu à des demandes diverses : renseignements, rédaction de statuts, etc.

En fait, rien de bien nouveau mais une veille permanente afin de répondre au mieux aux attentes des fédérés.

Concernant le budget, dans la mesure où nous travaillons essentiellement par courriel, nous n'avons pas besoin d'un budget spécifique, sauf à organiser une réunion lors du prochain congrès, si le besoin s'en fait sentir.

